

**DEC151083DR10**

**Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Patrick Schmoll aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7367 intitulée Dynamiques européennes**

**LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**vu** la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC130606DR10 du 28 février 2013 portant nomination de Monsieur Patrick Schmoll aux fonctions d'assistant de prévention,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Patrick Schmoll, dans l'unité du CNRS UMR7367 à compter du 30 avril 2015.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 15 avril 2015

La directrice d'unité  
Catherine DELCROIX

Visa du délégué régional du CNRS  
Patrice SOULLIE

Visa du président de l'Université de Strasbourg  
Alain BERETZ